Note brève et synthétique
comptes administratifs 2023 Commune, Assainissement, Vaspra
Budgets 2024 Commune, Assainissement, Vaspra

COMMUNE DE VILLEMAGNE L'ARGENTIERE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de Villemagne l'Argentière.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits…).

Pour notre commune :
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, droit de place…) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. On constate une diminution de plus de 60 % depuis 2012.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
  Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, …
Le budget d'investissement de la ville regroupe :
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau local, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

COMMUNE

Compte administratif 2023

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du **budget principal** fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Résultat comptable fonctionnement 2022 :	+ 87 232.04 €
Excédent de fonctionnement antérieur :	250 660.78 €
résultat à affecter en 2023 :	**337 892.82 €**
solde d'exécution d'investissement :	- 55 145.23 €
excédent antérieur :	+ 28 247 06 €
déficit d'investissement :	**- 26 898.17 €**

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 630 752.56 € . Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11	charges à caractère général	250 503.56 €
Chapitre 12	charges du personnel	247 232.30 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	81 630.06 €
Chapitre 66	charges financières	44 851.64 €
Chapitre 67	autres charges excep	5 059.00 €
Chapitre 68	créances douteuses	76.00 €
Chapitre 042	opérations d'ordre	1 400.00 €
TOTAL :		**630 752.56 €**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 717 984.60 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 013	atténuation de charges	8 930.55 €
Chapitre 70	produits des services	54 852.95 €

Chapitre 73	impôts et taxes	568 730.16 €
Chapitre 74	dotations et participations	56 550.48 €
Chapitre 75	autres produits exceptionnels	20 980.73 €
Chapitre 76	produits financiers	7.16 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	7 932.57 €
TOTAL :		**717 984.60 €**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 234 501.87 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	86 558.11 €
Chapitre 21 :	immobilisations corporelles	8 311.14 €
Chapitre 041 :	opérations d'ordre	139 632.62 €
TOTAL :		**234 501.87 €**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 179 356.64 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10	dotations	37 285.16 €
Chapitre 13	subventions	1 038.86 €
Chapitre 040	opérations d'ordre	1 400.00 €
Chapitre 041	opérations d'ordre	139 632.62 €
TOTAL :		**179 356.64 €**

Le déficit d'investissement 2023 est de	- 55 145.23 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 28 247.06 €
Soit un déficit global de	- 26 898.17 €

L' excédent de fonctionnement est de	87 232.04 €
Il y a un excédent antérieur de	250 660.78 €
Soit un excédent global de	337 892.82 €
La part affectée en investissement est de	120 000.00 €
Le report en fonctionnement est donc de	217 892.02 €

Budget 2024 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	320 990.00 €
Chapitre 12	charges du personnel	262 500.00 €
Chapitre 65*	charges de gestion courante	105 053.00 €
Chapitre 66	charges financières	41 385.00 €
Chapitre 042	opérations d'ordre	4 500.00 €
Chapitre 023	virement à la section d'inv	30 300.00 €
TOTAL :		**764 728.00 €**

*chapitre 65 : dans les 105 053 € sont inclues les sommes de 30 000 € et 38 032 € correspondant à la subvention que le budget communal verse au budget assainissement et au budget vaspra.

L'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe d'interdiction aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics.

Néanmoins, conformément au 3ème alinéa de cet article :

L'interdiction prévue au premier alinéa n'est pas applicable, dans les communes de moins de 3 000 habitants.

Recettes prévues :

002	résultat antérieur reporté	217 892.02 €
chapitre 70	produit des services	31 704.05 €
chapitre 73	impôts et taxes	204 063.00 €
chapitre 731	impôts directs	260 000.00 €
chapitre 74	dotations et participations	30 153.93 €
chapitre 75	autre produits de gestion c	20 905.00 €
chapitre 76	produit de participation	10.00 €
TOTAL :		**764 728.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	89 746.21 €
Chapitre 21	immo corporelles	266 000.00 €
Chapitre 16	dépôt et cautionnements	500.00 €
Chapitre 20	immo incorporelles	12 000.00 €
Chapitre 001	déficit antérieur	26 898.17 €
TOTAL :		**395 144.38 €**

recettes prévues :

1068	excédent de fonctionnement reporté	120 000.00 €
10222	Fond de Compensation de la TVA	1 312.58 €
10226	Taxe Locale d'Equipement	1 300.00 €
165	cautions	500.00 €
132	subventions	182 131.80 €
021	virement de la section de fonctionnement	30 300.00 €
040	opérations d'ordre	4 500.00 €
024	cessions	55 100.00 €
TOTAL :		**395 144.38 €**

Pas d'augmentation des taux d'imposition cette année

	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti :	**48.35 %**
Taxe sur le foncier non bâti :	**101.30 %**
Taxe d'habitation :	**19.66 %**

Remboursement des emprunts pour 2024 : 130 930 €. capital restant dû au 01/01/2024 : 963 249.66 €

Au 1er janvier 2024, la dette s'élève à 2 235 € par habitant. La moyenne constaté pour les communes identiques à Villemagne l'Argentière est de 596 € par habitant.

EAU / ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2023

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget assainissement fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	+ 36 188.07 €
Déficit antérieur :	- 29 045.96 €
Excédent global :	+ 7 142.11 €
solde d'exécution d'investissement	10 027.97 €
excédent antérieur reporté :	68 537.33 €
Excédent global 2023 :	78 565.30 €

Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 118 363.57 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 11	charges à caractère général	19 099.37 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	47 435.82 €
Chapitre 66	charges financières	8 051.16 €
Chapitre 68	créances douteuses	96 48 €
Chapitre 042	amortissements	42 664.74 €
Chapitre 014	atténuation de produits	1 016.00 €
TOTAL :		**118 363.57 €**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 154 551.64 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 70	produits des services	103 633.00 €
Chapitre 042	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	1 410.45 €
Chapitre 74	subvention d' exploitation	37 946.89 €
TOTAL :		**154 551.64 €**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 32 636.77 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16 :	emprunts et dettes	17 182.43 €
Chapitre 040 :	amortissements	11 561.30 €
Chapitre 21 : immo corporelles		3 893.04 €
TOTAL :		**32 636.77 €**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 42 664.74 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 40	amortissements	42 664.74 €
TOTAL :		**42 664.74 €**

L'excédent d'investissement 2023 est de	+ 10 027.97 €
Il y a un excédent antérieur de	+ 68 537.33 €
Soit un excédent global de	+ 78 565.30 €

L' excédent de fonctionnement est de	36 188.07 €
Il y a un déficit antérieur de	- 29 045.96 €
Soit un excédent global de	+ 7 142.11 € reporté en fonctionnement

Budget 2024 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	46 700.00 €
Chapitre 65	charges de gestion courante	48 275.14 €
Chapitre 66	charges financières	7 230.98 €
Chapitre 68	provisions sur créances	100.00 €
Chapitre 042	dotation aux amortissements	42 805.57 €
Chapitre 014	atténuation de produits	18 000.00 €
Chapitre 67	charges exceptionnelles	3 000.00 €
TOTAL :		**166 711.69 €**

Recettes prévues :

chapitre 70	produit des services	109 100.00 €
chapitre 74	dotations et participations	36 097.00 €
chapitre 043	amortissements	11 561.30 €
chapitre 75	produits gestion courante	2 311.28 €
chapitre 77	produits exceptionnels	500.00 €
chapitre 002	excédent reporté	7 142.11 €
TOTAL :		**166 711.69 €**

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 16	emprunts et dettes	17 864.69 €
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	21 801.34 €
Chapitre 21	immo corporelles	70 926.44 €
Chapitre 040	amortissements	11 561.30 €
TOTAL :		**122 153.77 €**

recettes prévues :

001	excédent reporté	78 565.30 €
10	fctva	782.90 €
040	amortissements	42 805.57 €
TOTAL :		**122 153.77 €**

Remboursement des emprunts pour 2024 : 24 056 €. capital restant dû au 01/01/2024 : 152 400 €

Maison VASPRA

Compte administratif 2023

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget Vaspra fait apparaître un résultat se composant comme suit :

Solde d'exécution de fonctionnement :	+ 45 975.43 €
Excédent antérieur :	0
Excédent global :	+ 45 975.43 €

solde d'exécution d'investissement 2023 :	- 2 182.57 €
déficit antérieur reporté :	- 48 826.01 €
déficit global 2023 :	- 51 008.58 €

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 5 035.87 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 011	charges à caractère général :	4 964.77 €
Chapitre 67	autres charges	71.10 €
TOTAL :		**5 035.87 €**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 51 011.30 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 74	Fctva et sub BP	20 122.37 €
Chapitre 75	autres produits de gestion courante :	30 017.02 €
Chapitre 77	produits exceptionnels	871.91 €
TOTAL :		**51 011.30 €**

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 31 011.20 € .Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 16	remboursement emprunt	30 139.00 €
	Caution	872.20 €
TOTAL :		**31 011.20 €**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 28 828.63 €. Elles se répartissent comme suit :

Chapitre 10	affectation du résultat	28 072.67 €
Chapitre 16	caution	755.96 €
TOTAL :		**28 828.63 €**

Budget 2024 :

Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :

Chapitre 11	charges à caractère général	23 000.00 €
Chapitre 023	virement à la section de fonct	38 032.00 €
Chapitre 65	autres charges gest courante	2 000.00 €
TOTAL :		**63 032.00 €**

Recettes prévues :

Chapitre 74	dotations et participations	38 032.00 €
chapitre 75	revenu des immeubles	25 000.00 €
TOTAL :		**63 032.00 €**

Section d'investissement :

Dépenses prévues :

Chapitre 001	déficit reporté :	51 008.58 €
Chapitre 16	annuité emprunt PTZ* et cautions	31 639.00 €
Prêt à Taux Zéro		
Chapitre 21	matériel et outillage tech	2 160.00 €
TOTAL :		**84 807.58 €**

recettes prévues :

021	virement section de fonctionnement	38 032.00 €
1068	excédent de fonctionnement	45 975.43 €
165	cautions	800.15 €
TOTAL :		**84 807.58 €**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

à Villemagne l'Argentière,
Le 4 avril 2024

MAIRIE DE VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE ★ 34 (Herault) ★

Le Maire,
Olivier ROUBICHON-OURADOU